Librairie musicale : mode d'emploi

Union des Librairies Musicales

www.librairiesmusicales.fr ■ Association des Producteurs et Editeurs d'Illustration Musicale ■ (anciennement APRIM)

	LONG MÉTRAGE	TÉLÉFILM	DOCUMENTAIRE	PUB RADIO ET TV	FILM INSTITUTIONNEL	ÉMISSION DE DIRECT	AUTRES PROGRAMMES TV	AUTRES UTILISATIONS : SITE INTERNET, ATTENTE TEL, COMPILATION, PRODUITS SPÉCIAUX ETC.
1 CHOISIR LA MUSIQUE	Vous pouvez faire votre choix sur les sites internet disponibles sur www.librairiesmusicales.fr/producteurs.asp Des conseillers musicaux sont aussi à votre disposition pour faire des recherches à partir d'un brief. Selon les cas une sélection de titres (sur CDs ou par mp3) vous sera envoyée gracieusement.							
2 RÉUNIR LES INFORMATIONS	Avant de nous contacter, il vous faut préparer l'ensemble des éléments relatifs à la musique utilisée : titre, référence des CDs, minutage, compositeur, éditeur.							
3 AUTORISATION DU PRODUCTEUR (Droits d'utilisation phonographique) Forme de l'autorisation	Autorisation requise Contacter un conseiller musical Contrat + Facture	Autorisation requise Contacter un conseiller musical pour obtenir un devis Facture			Autorisation requise Contacter un conseiller musical En pratique, le fait de déposer une demande d'autorisation à la SDRM (SACEM) génère automatiquement la facture de droits phonographiques de la Librairie Musicale (parallèlement aux droits d'auteurs dus à la SDRM)	Pas d'autorisation préalable nécessaire Ni facture ni contrat : la licence légale s'applique	Autorisation requise Contacter un conseiller musical Selon les cas	Autorisation requise Contacter un conseiller musical Contrat et facture ou facture seule selon les cas
Tarif	Le prix est par œuvre et fonction du minutage : - musique protégée : prix moyen 600 € HT la minute entamée - musique du domaine public (classique et traditionnel) : 1200 € HT la minute entamée	Le prix est par œuvre et fonction du minutage : - musique protégée : prix moyen 400 € HT la minute entamée. - musique du domaine public (classique et traditionnel) : 800 € HT la minute entamée	Le tarif dépend du minutage utilisé : - 80 € HT la minute entamée - forfait de 800 € HT au delà de 10 mn, quelle que soit la durée du programme (26', 52' ou 90')	Forfait pour un an : prix moyen de 2000 à 3000 € HT selon la diffusion - musique du domaine public (classique et traditionnel) : 4000 à 6000 € HT	Le prix est fonction du minutage : 0,80 € HT la seconde. - musique du domaine public (classique et traditionnel) : 1,60 € HT la seconde		30 € HT la minute entamée 80 € HT pour tous supports	Un forfait s'applique pour le cas des sites web et des serveurs téléphoniques (0800...). Pour les répondeurs et attentes téléphoniques, la SCPA a un mandat et gère directement les droits du producteur.
Étendue des droits	Droits monde 30 ans, tous supports			Droits donnés pour un territoire et une durée selon plan média	Droits monde 30 ans. Nombre de copies illimité		Nous consulter	Droits annuels renouvelables
Exemples de prix	1'32" de pop : 1200 € HT	1'32" de pop : 800 € HT	1'32" de pop : 160 € HT 14'52" de pop : 800 € HT (par épisode si série)		1'32" : 73,60 € HT		Nous consulter	Nous consulter
4 DÉCLARATION SACEM/SDRM/SESAM (Droits d'auteur)	Pour une diffusion : transmettre le "Cue Sheet" au diffuseur c'est-à-dire établir une liste des musiques utilisées sur un formulaire appelé "Cue Sheet" qui fasse apparaitre les titres, auteurs, compositeurs, éditeurs et minutages pour que le diffuseur puisse faire la déclaration à la SACEM lors de la diffusion. Pour une exploitation sur support (DVD, VHS ou autre) : contacter la SDRM la société qui commande le pressage doit s'acquitter des droits de reproduction mécanique à la SDRM (SACEM)				Déclarer à la SDRM (SACEM) le nombre de copies du programme audiovisuel mises en circulation (1 € HT jusqu'à 50 copies, avec majoration au delà)	Déclarer les œuvres au diffuseur (sur une feuille appelée "Cue Sheet") qui fera sa déclaration auprès de la SACEM		Pour les utilisations sur Internet, vous devez déclarer les œuvres utilisées auprès du SESAM (SACEM), pour les autres utilisations, rapprochez-vous de la SACEM/SDRM

NB : Usages en vigueur au 01-03-06. Informations non contractuelles susceptibles de changements sans préavis. Les prix sont donnés à titre indicatif.
Contacts SACEM / SDRM / SESAM : www.sacem.fr, Tél : 01 47 15 47 15. SCPA : 01 41 43 74 85, www.lascpa.org.

AX'S music	CDM Music Library	Cezame	Colove Music	Encore Merci	Galerie	Honey 8	Illustra Son	Justement Music		koka media production music	Kosinus	Musique & Music	Parsi	Ready Made Music	sonimage	Tele Music	Vox Terrae
01 47 71 10 36	01 47 35 46 05	01 48 01 96 06	01 46 05 52 39	01 45 42 24 24	01 48 01 96 06	01 49 86 50 28	01 49 64 06 69	01 34 12 09 90	01 41 12 90 90	01 48 01 96 06	01 41 12 90 90	01 44 09 09 84	04 70 20 65 10	01 30 61 49 35	01 41 12 90 90	01 42 67 04 69	01 39 56 73 60